A. I. P. H. S.

ASSOCIATION DES INSTITUTIONS PRIVEES DES HAUTS-DE-SEINE

Mission de Chef de projets d'investissements

L'Association des Institutions Privées des Hauts-de-Seine (A.I.P.H.S.) est une association régie par la loi de 1901.

Propriétaire de 20 établissements d'enseignement catholique du diocèse de Nanterre (écoles, collèges et lycées), l'AIPHS a pour principales missions de veiller au bon état opérationnel des établissements et d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations de construction des nouveaux établissements scolaires.

L'AIPHS est à ce titre partie prenante du projet de l'enseignement catholique.

Le Chef de projet aura la charge du pilotage d'opérations d'extension ou de construction de nouveaux établissements scolaires de l'étude de faisabilité à la livraison du bâtiment. Il sera accompagné d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour accomplir cette mission.

Sous l'autorité du président de l'AIPHS, les missions principales du Chef de projet seront les suivantes :

Mettre en place le projet

- Organiser le projet et piloter l'équipe projet
- Mettre en place les relations avec les partenaires (collectivités territoriales ...)
- Définir les objectifs avec l'établissement (direction et organisme de gestion)
- Élaborer le cahier des charges et assurer la passation du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Superviser les missions de l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'ouvrage déléguée
- Piloter l'étude de faisabilité avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'établissement
- Établir le coût objectif de l'opération, éventuellement réévalué selon l'avancée des études
- Préparer le rapport d'engagement du projet pour validation auprès de le Conseil Économique pour les Affaires Scolaires du Diocèse de Nanterre.

Être garant des coûts et du calendrier du projet

- Superviser le montage financier de l'opération (banques, partenaires, OGEC, collectivité ..)Être garant du coût objectif jusqu'à la réalisation de l'ouvrage
- Réaliser et veiller au respect du calendrier de maîtrise d'ouvrage de l'opération
- Mettre tout en œuvre pour que le calendrier de l'opération soit respecté

Être garant de la qualité des ouvrages

- Donner les orientations en tant que propriétaire sur les ouvrages en cours d'étude et de réalisation (caractère propre de l'établissement, pérennité, sécurité ...)
- Valider le projet par rapport aux objectifs à chaque étape des études
- Veiller à la bonne réalisation de l'opération en participant aux réunions de chantier

Mettre en œuvre des procédures administratives et juridiques

- S'assure de la mise en œuvre et la signature des documents juridiques nécessaire à l'opération (conventions, protocoles, baux ...)
- Faire le nécessaire en terme d'assurance (assurance dommage-ouvrage ...)
- · Veiller au respect des obligations réglementaires et législatives en tant que maître d'ouvrage

Orchestrer la communication du projet

Initier et mettre en œuvre la communication du projet

<u>Profil</u>: Bénévole ayant une expérience en tant que chef de projet dans l'immobilier <u>Temps à consacrer à la mission</u>: 1 à 2 journées par semaine pour la durée du projet <u>Lieu</u>: sur le territoire du diocèse de Nanterre (Département des Hauts-de-Seine) <u>Personne à contacter</u>:

- Maurice GUILLOU, président de l'AIPHS maurice.guillou@aiphs.fr
- Mme Diane-Laure Goulart, secrétaire générale contact@aiphs.fr

mise à jour le 04/09/2017